
**COMPTE-RENDU
SOMMAIRE**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- J. DAUDENS	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN
- C. RENOULEAU	- V. BETIZEAU	- JL. GENSAC	- E. RATISKOL
- JF. DANIEL	- R. PETIT	- P. JUAN	- C. DUBOIS
- V. TOURNEUR	- MM. ROUIL	- JC. DORIDOT	- F. BOTTON
- N. AFONSO CORREIA	- N. NICOLE	- S. LAPEYRADE TISON	- A. LAVOIES
- W. GENYK	- E. BARGIEL	- JF. MOREL	- G. DITGEN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur FRANCHI représenté par Madame RENOULEAU

Monsieur MAGEAUD représenté par Monsieur DORIDOT

Monsieur FRICAUD représenté par Monsieur BABIN

Monsieur MONCHAUX représenté par Monsieur GENYK

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTEE :

Monsieur HERNANDEZ

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

SECRETARE DE SEANCE : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021,

1. à l'unanimité, désigne Monsieur GENSAC, représentant suppléant au sein de la commission de travail et de réflexion de la CARA « Politique de la ville » en remplacement de Madame BETIZEAU,

2. accepte, à l'unanimité, la convention avec le CCAS pour le reversement de l'aide financière de la CARA relative au développement de l'offre de service d'accueil et d'animation des 3-18 ans pour l'exercice 2021 d'un montant de 48 120 €,

3. décide, par 25 voix pour et 3 contre, de retenir les entreprises suivantes pour la consolidation du mur de façade nord-ouest du marché couvert :

Entreprises	Montant HT €
Lot 1 Maçonnerie – Pierre de taille SA HORY - CHAUVELIN 37420 AVOINE	48 994,94
Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium SAS BIRON 16130 GENSAC LA PALLUE	32 145,00
Lot 3 – Zinguerie BOUCHET COUVERTURE 16100 COGNAC	15 188 ,10
TOTAL	96 328 ,04

4. décide, à l'unanimité, de participer à l'opération de construction de logements sociaux dans le lotissement de l'Artimon à hauteur de 12 000 €,

5. autorise, à l'unanimité, la convention de constitution d'une servitude de passage sur la parcelle du domaine privé communal AR 336 au profit de la parcelle AR 138 avec la société Saujon Chay pour la réalisation de logements sociaux entre la route du Chay et la rue des Cerisiers,

6. décide, à l'unanimité, d'intégrer dans le domaine privé communal les parcelles cadastrées C 1518 et C 1590 issues des lotissements Eole et Sirocco,
7. sollicite, à l'unanimité, l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental pour le financement des travaux liés au confortement des berges de la Seudre, rue de la Seudre, suite aux inondations du mois de février 2021, d'un montant de 90 444 € H.T.,
8. sollicite, à l'unanimité, l'aide du Conseil Départemental pour le programme d'animations culturelles d'un montant de 117 262 € T.T.C.,
9. sollicite, à l'unanimité, l'aide du Conseil Départemental pour l'exposition en plein air d'œuvres du peintre Gaston Balade, la « Gaston Balade » d'un montant de 3 546,80 € T.T.C.,
10. sollicite, par 25 voix pour et 3 abstentions, l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du programme du cinquantenaire du décès de Gaston Balade, d'un montant de 17 117,44 € T.T.C.,
11. accepte, à l'unanimité, la convention avec l'association Les Révélation Artistiques en Pays Royannais pour l'organisation de deux concerts les 21 juillet et 18 août pour un montant de 3 090,07 € T.T.C.,
12. accepte, à l'unanimité, le contrat avec l'association Eurochestries pour l'organisation d'un concert le jeudi 5 août 2021 pour un montant de 2 500 € pour le concert et 50 € pour l'adhésion à Eurochestries,
13. approuve, à l'unanimité, la convention avec l'Office Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique » pour la vente de prestations touristiques,
14. approuve, à l'unanimité, la convention de servitude d'ancrage sur les façades d'immeubles privés pour les décors du cœur de ville,

15. arrête, à l'unanimité, le tableau des subventions 2021 aux associations et organismes,
(Monsieur DITGEN, Président d'association, quitte la séance pour cette délibération)
16. vote, par 25 voix pour et 3 abstentions, des crédits supplémentaires et des virements de crédits par Décision Modificative n°2 sur le budget principal,
17. Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

2021/10 du 21/06/2021 – Alinéa 4	
Achat d'un photocopieur pour l'école la Taillée auprès de l'Etablissement BSI - L'Isle d'Espagnac	2 700,00 € HT soit 3 240,00 € TTC

Le Conseil Municipal donne acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.



Saujon, le 8 juillet 2021
Le Maire,

P. FERCHAUD